****

**Compte rendu de la réunion de la Commission Paritaire Permanente de négociation et d’interprétation des REMONTEES MECANIQUES et DOMAINES SKIABLES**

**du 07/12/2020**

**Présents à la réunion en visio pour la délégation FO : Piou MARINI, Eric BECKER, Alain MATHIEU, David LE GUEN, Pierre FOLCHER.**

**A l’ordre du jour** :

* **Point de situation par rapport à la crise sanitaire**
* **CCN**
* **Accord Pro A**
* **Points divers.**

**- Organisation des examens CQP**

**- DIF et CPF**

* **Salaires, primes, évolution du smic**

**Point de situation par rapport à la crise :**

A ce jour, interdiction pour les remontées mécaniques d’ouvrir sans aucune perspective de date d’ouverture. En attente de la réunion du 11 Décembre.

En préambule nous prenons officiellement position pour une ouverture des stations ce qui nous semble être la seule option possible pour la sauvegarde de l’emploi dans la durée.

Un référé a été déposé devant le Conseil d’Etat. En attente de l’audience ve ndredi 11/12

Forte mobilisation des professionnels de la montagne, des remontées mécaniques localement et devant les préfectures de départements (05,73).

Point de situation au niveau de l’hôpital public. La région Rhône-Alpes voit sont taux d’incidence divisé par 3 ces dernières semaines.

Les services hospitaliers privés sont quant à eux prêts à prendre en charge les accidentés de montagne (ex : les infirmières du secteur privé à Lyon ont été mises en activité partielle).

Disparité entre les territoires comme les Pyrénées et les Alpes du Sud qui n’ont aucune tension et aucun problème liés à la COVID, d’où les nombreuses interrogations sur la non-ouverture des remontées mécaniques.

Beaucoup d’effets d’annonces sur les aides (dont l’activité partielle) mais aucun écrit clair qui reste à l’appréciation de chacun, pas de décrets à ce jour.

**Mise à jour CCN :**

La mise à jour de la Convention Collective à droit constant est en cours de finalisation.

L’avocat de DSF n’a pas suffisamment travaillé sur la cadre rendant possible l’application de la nouvelle présentation de la CCN il manquait certains éléments obligatoires.

4 thématiques qui ne sont applicables que lorsqu’elles sont étendues ont été rajoutées dans la convention :

* Règlement des conflits
* Droit au travail des personnes handicapées
* Femmes enceintes et jeunes travailleurs
* Egalité de traitement et prévention des discriminations.

Des dispositions de l’accord « contrat courts » ont été dernièrement rajouté dans la CCN car cet accord n’existait pas encore au début de la réécriture.

Un chapitre « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes a aussi été rajouté (vient de l’avenant qui avait été signé avec les organisations syndicales), comprenant 9 items.

Sur l’item sécurité et santé au travail, il y a un autre chapitre dans la CCN, il faudra donc faire le lien entre les deux.

**Accord Pro A :**

Accord qui a déjà été abordé lors de la réunion CPNEFP. Présenté via l’avenant n°72 accompagné d’une note d’opportunité pour être déposé.

Cet avenant viendra s’insérer dans la convention collective sur le chapitre « formation professionnelle ».

FO trouve le document assez conforme à ce qui avait été décidé à la dernière réunion, des précisions ont été demandé :

- Temps partiel : traité de la même manière qu’un salarié à temps plein (mais DSF se déresponsabilise).

- Liste des diplômes allant jusqu’à ingénieur, pourquoi ?

* On est plus sur de la mécanique, électricité…
* Car il faut respecter un ordre de priorité dans les demandes de formation (OPCO)
* Pas de distinction entre un CAP et un ingénieur

-Pourquoi les artificiers ne rentrent pas dans les formations ?

Dans le cadre de la Pro A, il faut un minimum de formation de 150h. Hors la plupart des formations ne dépassent pas 105h.

Nous pouvons encore poser des questions par mails.

**Questions diverses :**

* Organisation des examens CQP :

L’année dernière suite à la fin de saison anticipée, beaucoup d’épreuves pratiques des CQP qui sont généralement programmées entre le 15 Mars et le 15 Avril n’ont pas été organisées (seulement 54 candidats sur 800 ont eu la pratique validée)

Il a donc été décidé de déroger et d’augmenter la validité de l’épreuve théorique à

3 ans pour permettre aux candidats de terminer la pratique.

Concernant le planning des épreuves, des cessions étaient prévues entre le 28 Janvier et 05 Février 2021. Tout est pour le moment en suspens, et pas de communication faite sur le lancement des CQP.

* DIF et CPF :

Les heures DIF qui devaient être utilisée avant le 31/12/2020 pour ne pas être perdus sont de nouveau différées jusqu’à juin 2021.

Il faut absolument communiquer auprès des salariés afin qu’ils ouvrent leur compte CPF (pour ceux qui ne l’ont toujours pas fait, demander le reliquat du DIF auprès de l’employeur qui apparait sur la fiche de paie de Décembre 2014 ou Janvier 2015).

Ce sont des milliers d’heures de formation qui seront perdues si elles ne sont pas utilisées.

**Salaires :**

FO demande la position de la branche concernant l’augmentation du SMIC qui devrait avoisiner les 1%

A ce jour, le gouvernement n’a pas annoncé de coup de pouce pour le SMIC.

DSF est très clair, au vu de la situation il n’y aura pas de mandat à date sur l’augmentation de la grille.

FO rappelle que le SMIC est actuellement à 10.15 € et que l’indice 200 (de la grille DSF) est à 10.1692 €, soit une différence de 0.19 %.

S’il y une augmentation au premier Janvier 2021, DSF fera une préconisation et un rappel auprès des adhérents. Aucun salarié ne peut se retrouver avec un taux horaire inférieur au SMIC.

**Fond solidarité et PGE :**

Un décret concernant le fond de solidarité appelé à compenser une partie de la perte du CA ainsi que du coût d’exploitation devrait paraître courant décembre.

Le PGE reste d’actualité pour faire face aux avances de trésorerie.

Une prochaine rencontre est prévue le 7 janvier 2021 pour la validation de la réécriture de la CCN.